

## Rapport du Panel I

### La tolérance religieuse et convictionnelle non religieuse dans les sociétés culturellement diverses : un capital social.

*par Gabriel Nissim*

Il nous faut en premier lieu adresser nos vifs remerciements aux deux « personnes ressource » qui ont introduit notre Panel pour leur apport à la fois compétent, argumenté et approfondi, donnant lieu à un débat très ouvert et riche entre nous :

**Madame la Professeure Liliane VANA**, docteur en Sciences Religieuses, spécialiste en droit hébraïque, talmudiste, philologue, professeur à l'Université Paris I-Sorbonne et à l'Université Libre de Bruxelles, et

**Madame Fatos ARACI**, Greffière adjointe de Section, Cour européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

La situation dans laquelle se trouve notre société, et qui fait la raison du thème choisi pour cette Rencontre du Conseil de l'Europe, se caractérise aujourd'hui, infiniment plus que dans le passé récent ou plus éloigné, par une pluralité culturelle et religieuse comme jamais ; par aussi un développement des tendances non seulement à l'individualisation, mais à l'individualisme, accompagné d'une absence croissante de civisme. Comment faire l'unité d'une telle société pluriculturelle et individualiste ?

Si nous nous tournons alors vers les religions, c'est d'abord parce qu'elles participent de cette diversité, tant les identités culturelles ont eu souvent et ont encore partie liée avec une religion dominante, voire excluante. C'est en second lieu parce que beaucoup de membres de ces religions (et il en va de même pour les membres des convictions humanistes) sont victimes de discrimination, voire de violence, de haine, de persécutions, de meurtre. En troisième lieu, c'est parce que nous nous demandons comment les religions et convictions peuvent contribuer, aujourd'hui et peut-être différemment d'hier, à développer ce « capital social » de la tolérance et d'une façon de faire société dans le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Ce d'autant plus que les droits de l'homme et le respect de la dignité humaine qui doivent nous réunir sont déjà inscrits sous une forme ou sous une autre dans les religions et convictions, et y sont déjà souvent mis en œuvre.

A cette interrogation sur la contribution des religions à ce « capital social », nous avons apporté trois éléments de réponse.

## 1. Précisions de vocabulaire

Nous avons d'abord questionné le mot même de « tolérance ».

L'exposé de Mme Vana nous en a rappelé les différentes acceptions en français. Puis M. l'Ambassadeur Bellatti-Ceccoli a exprimé fortement l'insatisfaction que soulève ce terme de 'tolérance' pour caractériser ce capital social qui permet de faire harmonieusement société. 'Intolérance', oui, et lutter contre l'intolérance, oui, mais il faut aller beaucoup plus loin que le mot de 'tolérance' pour caractériser l'attitude positive en la matière : ce qui est requis et que nous voulons promouvoir, c'est le *respect mutuel*, exigé par la dignité de tous les êtres humains et leur radicale égalité, quels qu'ils soient. Le mot 'tolérance' a au contraire le défaut de signifier souvent une inégalité entre celui qui concède de tolérer et celui qui doit se contenter d'être toléré. Ce que demandent les minorités, rappelait M. le Pasteur Poupin, ce n'est pas la tolérance selon laquelle la majorité octroie des droits qui ne sont pas « reconnus » a priori, mais la liberté. D'autant que sur le terrain, rapportait M. Grèzes, le mot de 'tolérance' est situé par la plupart des gens au plus bas d'une échelle de valeur des mots dans ce domaine. Beaucoup préfèrent les mots de 'respect' ou de 'compréhension'. Le mot le plus adapté, en espagnol et portugais, serait celui de '**convivencia**', pour lequel il faudrait trouver une traduction française et anglaise appropriée, que l'on pourrait proposer pour les textes juridiques internationaux. En français, on peut proposer « coexistence active ».

Ce qui est souhaité aurait aussi à inclure une dimension d'empathie (Mme Lamrabet), ou encore de « réconciliation avec la diversité » (Mme Hatzinger).

Mme Vana suggère deux choses au sujet du vocabulaire en la matière :

- Il serait non seulement utile mais absolument nécessaire de prendre connaissance du débat théorique autour du mot de 'tolérance', qui a suscité tout un ensemble de prises de position récentes (par exemple : Marc-Antoine Dilhac, *La tolérance, un risque pour la démocratie ?*, Paris, Vrin, 2014 ; Slavoj Zizek, *Plaidoyer en faveur de l'intolérance*, Paris, Climats, 2007).
- Publier un « Vocabulaire » sur ce sujet, qui serait très éclairant.

Mme Vana, à cet égard, rappelle aussi que l'on ne peut comprendre le mot de tolérance sans tenir compte du contexte dans lequel il a été utilisé : dans le contexte français de la Révolution, marqué par les guerres de religion et la Révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV, tolérance implique une méfiance à l'égard des religions, mises à l'écart au profit d'une laïcité d'où toute référence religieuse est absente. Dans le contexte américain au contraire par exemple, la tolérance inclut la référence au Dieu Créateur, présent dans les textes fondateurs, et même en quelque sorte garant et source d'une diversité de religions qui ont toutes même droit de cité. M. Barnett confirme, de même, la différence d'approche dans ce domaine entre le Royaume Uni et la France.

Mme Araci rappelle quant à elle le rôle fondamentalement subsidiaire du mécanisme de la Convention européenne des droits de l'Homme. Les autorités nationales se trouvent mieux placées que le juge international pour se prononcer sur les situations propres à chaque pays. La Cour a souvent mis l'accent sur le rôle de l'Etat en tant qu'organisateur neutre et impartial de l'exercice des diverses religions, cultes et croyances, et indiqué que ce rôle contribue à assurer l'ordre public, le respect de la liberté de pensée, de conscience et de religion pour tous, et donc la tolérance mutuelle dans ce domaine. Ce devoir impose à l'Etat de s'assurer que les groupes différents, voire opposés, se tolèrent. Mais pour autant la jurisprudence de la Cour tient compte de la diversité d'approche de la tolérance selon l'histoire et la culture de chaque pays. Il n'y a pas une seule façon de permettre à chacun l'exercice de sa liberté et encore moins une seule conception du rôle des religions dans la société. Chaque Etat dispose d'une marge d'appréciation, en fonction de sa culture et de sa législation propres, pour garantir le respect de la liberté religieuse, l'ordre public et la tolérance.

## 2. Eléments d'analyse

L'un de nous, sociologue, nous a rappelé la nécessité d'analyser les facteurs de tension qui portent à l'intolérance, comme aussi les facteurs d'entente qui portent au respect mutuel. Un certain nombre de ces facteurs ont été de fait évoqués dans les interventions liminaires et les débats. Nous en retiendrons deux principaux :

2.1. *La mondialisation*, comme le soulignait Mme Vana, qui bien loin de mener à l'universalisme entraîne trop souvent une montée de l'intolérance et de la xénophobie, mondialisation renforcée par la numérisation et les réseaux sociaux où se multiplient les discours de haine. Sans doute serait-il nécessaire d'aller beaucoup plus loin dans la réflexion sur ce que signifie d'être passés en vingt ans à peine de sociétés uniculturelles et unireligieuses à des sociétés multiculturelles et multireligieuses, comme le disait M. l'Ambassadeur Stepanek. Le Livre Blanc du Conseil de l'Europe sur le dialogue multiculturel a déjà donné des éléments sur cette évolution et proposé des pistes d'action. Le chantier devrait être poursuivi en prenant acte des évolutions récentes.

Les migrations ont toujours suscité des réactions de xénophobie. Aujourd'hui, alors que le phénomène migratoire a pris une ampleur jusqu'ici inconnue, il serait d'autant plus urgent de se demander comment *apprendre à vivre* dans une telle situation de pluralisme culturel et religieux. Cela ne se fera pas tout seul : il faudrait travailler à ce que devrait être un véritable apprentissage, une éducation spécifique à vivre dans une société désormais plurielle, avec les conséquences à en tirer pour l'ensemble du fonctionnement démocratique et pour chacun. Quelle serait alors la contribution propre que les religions pourraient apporter à une telle éducation, quelles seraient aussi les conséquences à en tirer pour les religions elles-mêmes, notamment dans l'importance qu'elles accordent au dialogue interreligieux ?

2.2. Un second facteur que nous avons évoqué est *le lien entre culture et religion*.

Là aussi il y aurait à travailler et à réfléchir sur les expériences passées pour comprendre la puissance de ce facteur quant au respect mutuel.

Dans un Colloque sur précisément notre thème de travail, tenu au Conseil de l'Europe en 2007 et organisé par M. Becker, Mme Gilda Farrell disait : « Face à la cohésion sociale, chaque personne se situe dans deux espaces que l'on peut distinguer : celui de l'être et celui des appartenances : l'espace de l'être est l'espace privé car le choix des valeurs vécues, de la foi ou de l'athéisme appartient à l'intimité. L'espace des appartenances (à une religion, à une nation, à une culture, etc.) est l'espace public (...). C'est l'espace du vivre ensemble, celui où se situent conflits et consensus, celui où se pose la question de savoir comment nous voulons vivre ensemble. »<sup>1</sup>

La question serait alors de nous demander où se situe réellement et où devrait se situer prioritairement la religion : dans l'espace de l'être ou dans l'espace des appartenances ? Je ferais volontiers l'hypothèse que justement le lien étroit entre culture et religion situe très souvent cette dernière dans le domaine des appartenances. Et dans un contexte où quelqu'un sent son identité menacée, il fait recours à la religion comme facteur identitaire, la situant alors au niveau de l'appartenance beaucoup plus qu'au niveau de l'être profond. C'est ce qui s'est passé historiquement pour un certain nombre de peuples, pour lesquels la religion a été et demeure un facteur identitaire essentiel (pensons à l'Arménie, à la Pologne...). Comme le reconnaissait un évêque polonais : « Bien des Polonais sont des pratiquants non croyants ». Et aujourd'hui, dans le contexte de la mondialisation, beaucoup qui ne sont pas ou peu « croyants » se tournent vers la religion pour défendre des valeurs culturelles auxquelles ils sont attachés. Et dans ce contexte mondialisé, l'importance croissante de l'appartenance (souvent ressentie comme menacée par l'ouverture des frontières), qui va jusqu'à la crispation, risque de faire oublier que, quelle que soit l'appartenance, nous partageons tous une même dignité humaine fondamentale.

Or les religions, quand elles ont joué le jeu des identités et des appartenances, de la culture et de l'ethnie, ont contribué à une cohésion sociale, à un capital social, mais avec très souvent pour conséquence l'exclusion des « autres ». Alors qu'en réalité, comme le soulignait le P. Duarte da Cunha, la recherche religieuse relève de la recherche par tout être humain de la vérité. Là nous ne sommes plus dans le domaine de l'appartenance, mais dans celui de l'être, de l'être humain qui cherche son chemin et qui, sur ce chemin, rencontre d'autres êtres humains, semblables et différents, eux aussi en recherche de vérité, lui donnant le désir d'écouter et de proposer, dans le partage de cette recherche commune.

C'est dans ce sens que plusieurs d'entre nous se sont exprimés, indiquant que les religions auraient un rôle à jouer non pas pour conforter les identités culturelles menacées en renforçant l'appartenance, mais bien différemment, en cherchant à proposer du sens à l'existence humaine, à l'être humain en quête de vérité.

---

<sup>1</sup> François Becker (dir.), *Cohésion sociale dans une Europe multiculturelle : rôle et impact des courants de pensée et des religions*, Paris, Ed. Publibook, 2009, p. 32

### 2.3. Ici sont alors apparus *deux problèmes*.

D'abord quelle posture adopter pour tenir compte à la fois de ma propre identité et de celle de l'autre ? Autrement dit, comme le rappelle M. Grèzes, quelle part faire à l'altérité de l'autre, comment l'accueillir réellement sans pour autant brimer ma propre identité ?

La même question se pose sur le registre national, comme Mme Araci l'a montré en étudiant en détail l'arrêt de la Cour dans l'affaire « S.A.S. contre France ». Les restrictions apportées au droit individuel au titre des articles 8 & 9 de la Convention relèvent de la légitimité démocratique directe des autorités nationales qui se trouvent mieux placées que le juge international pour se prononcer sur les besoins et contextes locaux. Dans un pays donné, celui ou celle qui réclame le respect de sa liberté individuelle doit aussi accepter l'ambiance culturelle, religieuse et juridique du pays où il réside. Le respect doit donc venir des deux côtés, comme quand j'arrive chez quelqu'un, et que je me plie, comme il est normal, aux usages de celui qui me reçoit chez lui. Le problème évidemment se complique pour ceux qui ne sont plus des immigrés de la première génération, mais qui sont nés dans un pays et en sont citoyens à part entière. Combien d'années faut-il alors pour être considéré comme ayant toute sa place dans un pays ?

Il apparaît là encore que tout un savoir-faire, tout un savoir-être sont à acquérir face à la situation de pluralisme qui est celle de nos sociétés : apprendre comment être soi-même avec les autres devrait devenir une part majeure de l'éducation, et aussi de l'éducation « tout au long de la vie ».

Il y a d'ailleurs des endroits où on le vit mieux que dans d'autres, plusieurs exemples nous en ont été donnés : M. Scialom nous a cité La Réunion (qui de fait connaît la pluralité culturelle depuis longtemps), M. le Sénateur Frécon nous a parlé de la Communauté de Taizé en France, qui accueille des jeunes de pays et de cultures différentes dans une même recherche religieuse ouverte et plusieurs de nos hôtes nous ont dit comment cela se réussit en Azerbaïdjan.

Second problème : la « rigidité des religions monothéistes » dont nous a parlé Mme Vana. Une rigidité souvent renforcée par l'attitude de beaucoup de responsables religieux réfractaires à toute remise en question, disait Mme Lamrabet. M. Becker soulignait quant à lui que cette rigidité a à faire avec le problème du rapport des religions à la vérité. D'où la nécessité d'accepter le dialogue, y compris intrareligieux, si l'on admet que personne ne peut se dire détenteur de « La Vérité ». Les croyants moins encore que tout autre, puisque cette vérité se situe en Dieu qui échappe absolument à toute parole, à tout discours, à toute conceptualisation, en tant qu'il est transcendant à toutes nos différences et à toute façon de le penser ou de le dire, expliquait M. le Rabbin Gutman. Une vérité qui finalement ne se découvre que par une transformation intérieure, au cours d'un processus de longue haleine, disait M. Cresswell, en écho à la conception bouddhiste de l'éveil, chemin de réhumanisation.

### **3. Des pistes pour avancer**

Il nous faut passer en effet des discours aux actes, demandait M. Mazza, et viser des réalisations et des résultats tangibles. Nous avons évoqué deux pistes principales :

#### *3.1. L'éducation*

M. Mazza nous a donné comme exemple le Centre Wergeland d'Oslo qui, en collaboration étroite avec le Conseil de l'Europe, travaille depuis plusieurs années sur cette problématique et a élaboré de nombreux outils pédagogiques largement diffusés.

Mme Vana demande que soit mis en place un véritable plan européen de formation au dialogue, dès le primaire, permettant à l'enfant de prendre conscience de sa place et de celle des autres dans la société. Dans le même sens, M. Pollock précise que, si l'éducation proprement religieuse est du ressort de la famille et des religions, une éducation à la connaissance mutuelle des religions et convictions, dispensée à l'école, est indispensable car l'ignorance des autres est néfaste et engendre le rejet et le mépris. Une telle éducation devrait se situer dans le cadre de l'éducation aux droits de l'Homme et à la citoyenneté démocratique : non pas donc seulement la connaissance des autres, mais l'éveil aux droits des autres, à leur dignité et au respect qui leur est dû. C'est la base sur laquelle nous nous retrouvons tous, disait M. l'Higoumène Philip Ryabikh. Il ajoutait que, quelle que soit la critique que certains veulent adresser aux religions (une critique légitime et que la liberté d'expression autorise), il est important d'apprendre à se respecter, faute de quoi on tombe dans des violences intolérables vis-à-vis des croyants, quand cette expression critique tourne à l'insulte publique.

Mme Hatzinger faisait part, quant à elle, de son inquiétude devant la radicalisation de certains jeunes attirés aujourd'hui vers l'extrémisme religieux radical à travers les réseaux sociaux. L'éducation en question doit donc se déployer aussi sur le Net : c'est ce à quoi s'emploie la campagne « No Hate Speech » menée actuellement avec des jeunes par le Conseil de l'Europe.

#### *3.2. Des initiatives concrètes de rencontre interreligieuse.*

Beaucoup d'exemples nous en ont été donnés, d'abord ici même en Azerbaïdjan. Les membres de l'Association « Coexister », présents parmi nous, nous ont dit tout ce que leur avait apporté leur tour du monde « Interfaith ». Nous avons parlé de la « longue nuit des religions » ou de la « Semaine interculturelle de rencontre » en Allemagne, organisée sous l'égide de l'EKD et des autres Eglises dans de nombreuses paroisses. M. Villumstad nous a fait part de plusieurs initiatives prises dans ce domaine par le Conseil européen des Leaders religieux : le but est d'élaborer un discours public pour exprimer les valeurs centrales de nos religions, de telle façon qu'elles soient aussi compréhensibles par les autres ; il s'agit donc d'un discours commun fondé sur les traditions religieuses, qui met en lumière le lien avec des normes et valeurs qui fondent la société sans référence à ces traditions.

Il faudrait capitaliser toutes ces expériences, avec leurs aspects positifs comme leurs échecs ou difficultés, afin que cela serve à soutenir et à susciter d'autres initiatives du même genre.

Mais il faudrait surtout mobiliser bien davantage les responsables religieux, à tous les niveaux, pour qu'ils multiplient de telles initiatives, comme essentielles pour l'avenir de la cohésion sociale.

## Conclusion

Face à l'intolérance, nous disposons de deux ressources humaines essentielles pour nourrir et développer ce « capital social » qu'est le respect mutuel, non seulement en vue de construire la société, mais afin que chacun et tous soient honorés dans leur dignité propre.

La première a été mise en lumière par M. le Rabbin Gutman : c'est la parole. S'inspirant de la lecture talmudique de l'épisode biblique de Caïn et d'Abel, dans lequel la parole interrompue de Caïn est suivie immédiatement du meurtre de son frère Abel, il nous disait que là où la parole échoue, la violence commence. C'est une donnée fondatrice pour les religions abrahamiques, pour lesquelles tant l'écoute que la parole prophétique sont constitutives. On rejoint là en même temps une donnée anthropologique majeure : un exemple en est que la plupart de ceux qui sont emprisonnés à la suite de violences ne disposent que d'un vocabulaire extrêmement limité. Mais il nous faut aussi être attentifs au pouvoir de la parole et à son mauvais usage, voire à ses perversions : écouter et s'exprimer demande un apprentissage, y compris sur Internet, qui, tout en offrant de nouvelles possibilités à la liberté d'expression, comporte aussi des expressions simplistes voire haineuse, en tout cas hors de tout réel dialogue.

La seconde ressource nous a été exprimée avec force par notre collègue journaliste d'Azerbaïdjan, qui nous partageait avec enthousiasme sa principale découverte durant ses longues années d'étude du Coran : ce respect mutuel que nous voulons développer, il a sa source dans rien moins que l'amour. Et « le monde a besoin d'amour », disait-elle. Elle rejoignait là la pensée d'un philosophe contemporain, Jean-Marc Ferry, qui dans un livre récent analyse la place et le rôle des religions dans la société contemporaine sécularisée<sup>2</sup>. Soulignant la parenté entre les droits de l'Homme et l'amour altruiste, il y suggère qu'aujourd'hui, les religions ont justement pour responsabilité et pour tâche « d'ouvrir l'horizon de l'amour », un horizon qui seul peut permettre à tout être humain de redonner sens et espérance à son existence, au profond de son être, face au tragique de la condition humaine. « Mieux que toute autre forme [de pensée], peut-être, la religion sait de quoi elle parle quand il y va de 'bénévolence', de décentration, d'altruisme et de solidarité. »<sup>3</sup> Et il ajoute : « Si le souci de soi – qui a tant été mis en exergue comme trait fondamental de la société individualiste – est remplacé ou concurrencé par le souci de l'autre, alors un autre horizon s'ouvre ».<sup>4</sup>

---

<sup>2</sup> Jean-Marc Ferry, *Les Lumières de la religion*, Paris, Bayard, 2013

<sup>3</sup> Op. cit. p.188

<sup>4</sup> Ibid. p.148